Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201560-20260321-DELIB_2026_06-DE

Moustéru

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Frédéric Le Meur, élu Maire.

Présents : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Magalie Le Merrer, Éric Le Bonniec, Sandrine Tanguy, Véronique Tréhiou, Gérard Le Merrer, Valérie Le Coz, Daniel Le Gac, Nadège Le Guillou, Damien Collet, Cyril Thomas, Énora Hillion, Maithena Dabancens.

Absent excusé : Jules Debuly a donné procuration à Maithena Dabancens.

Secrétaire de séance : Véronique Tréhiou

Délibération n° 2026/06

Objet : Election des adjoints

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15
Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 0
Nombre de suffrages blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

A obtenu :
– Liste menée par Hervé Jézéquel : 14 voix

La liste menée par Hervé Jézéquel ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Hervé Jézéquel, Magalie Le Merrer, Éric Le Bonniec et Sandrine Tanguy.

Pour extrait conforme

Le Maire
Frédéric Le Meur

MAIRIE DE MOUSTÉRU 22200